Concevoir, créer ou reprendre un spectacle professionnel de musiques actuelles

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 janvier 2027.

Présentation du dispositif

Soutenir les équipes artistiques professionnelles dans leurs projets de création, de reprise ou de recherche en vue d'une création dans le domaine des musiques actuelles, afin de favoriser le développement de leur activité et de nouveaux spectacles.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de cette aide les équipes artistiques professionnelles implantées en Auvergne-Rhône-Alpes, qui exercent effectivement leurs activités dans la région, au-delà de leur seul département d'implantation.

Elles doivent notamment :

- être titulaires d'une licence d'entrepreneur de spectacles,
- présenter un projet ayant une exigence artistique avérée,
- disposer de perspectives de diffusion comprenant un minimum de dates,
- être accueillies en résidence dans une salle disposant des moyens techniques et humains nécessaires à l'accompagnement du projet,
- présenter une solidité professionnelle et financière,
- bénéficier du soutien financier d'au moins une autre collectivité ou société civile.

L'autodiffusion est exclue du dispositif.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'aide accompagne les projets permettant de développer l'activité de la structure autour des musiques actuelles, notamment :

- la création d'un nouveau spectacle,
- la reprise d'un spectacle professionnel,
- les travaux de recherche menés en vue d'une création.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention régionale.

Son montant varie en fonction de la nature du projet présenté.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

La demande s'effectue en ligne auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avant le 31 janvier 2027.

Contact
Direction de la Culture et du Patrimoine - Service Spectacle vivant

Tél. : 04 26 73 58 45

E-mail : **spectaclevivant@auvergnerhonealpes.fr**

Organisme

REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 101 cours Charlemagne
  CS 20033
  69269 LYON Cedex 02
  Téléphone : 04 26 73 40 00

Source et références légales

Sources officielles

Région Auvergne-Rhône-Alpes – Concevoir, créer ou reprendre un spectacle professionnel de musiques actuelles